

LISTE RÉCAPITULATIVE

Séance du 30 septembre 2024

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
30/09/2024	DE_2024_031	SUBVENTIONS 2024	
30/09/2024	DE_2024_032	Demande de Subvention pour AMENAGEMENT ESPACES JEUX	
30/09/2024	DE_2024_033	AMENDES DE POLICE - Aménagement parking MAM Rue Saint Martin	
30/09/2024	DE_2024_034	LOCATION HUTTES DE CHASSES 2024-2025	
30/09/2024	DE_2024_035	RODP - Réseaux téléphonique	
30/09/2024	DE_2024_036	RETROCESSION d'une PLACE de COLUMBARIUM	
30/09/2024	DE_2024_037	RETROCESSION A L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARCELLE A LA SIP	
30/09/2024	DE_2024_038	BUDGET EAU : DECISION MODIFICATIVE	

L ETOILE - COMMUNE

Séance du **lundi 30 septembre 2024**

Délibération N° **DE_2024_031**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	12
Date de la convocation : 25/09/2024		
Pour	Contre	Abstention
11	0	1
Résultat du vote : adoptée		

Le trente septembre deux mille vingt-quatre, à 17 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur TIRMARCHE Ghislain Madame CAPRON Marie Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIAK Hélène Monsieur HEROUART Michel Madame VOLANT Aline Monsieur DAUSSY Eric Monsieur DREANO Frédérique Madame DUBOS Astrid

Représentés :

Excusés :

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Monsieur JOZEFOWICZ Olivier

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : SUBVENTIONS 2024

M. le Maire explique aux membres du conseil municipal que la commune n'a transmis aucun dossier aux associations pour la demande officielle de subvention. Les dossiers doivent contenir un projet pour être valide. C'est pourquoi il propose, avant de mettre en place le dossier qui concerne l'année à venir, de réattribuer aux associations les mêmes subventions que l'année dernière, comme suit :

NOM de l'Association	Proposition 2024
ACTG CATM	350
Apate	1 000
Ass. Festive	0
Ass. Sports et loisirs	0
Avenir de l'Etoile	1 800
Club compétition Fervents pêcheurs	1 100
Club de l'Age d'Or	550
Coopérative Scolaire	600
Fanfare Municipale	1 200
Les Fervents pêcheurs	900
Ombre et Lumière	0
Pétanque Stellienne	0
Société de Chasse	0
Except. Sté de Chasse	200
Souvenir Français Picquigny	50
Stell'Rando	650
En attendant Mam	800
Le jardin d'Agathe Except.	0
HULIN Jason Except.	0
	9 200

M. Le Maire explique que le Club de compétition fervents pêcheurs : La subvention de 550 € de l'année dernière n'a pas été versée suite à un problème informatique, c'est pourquoi, cette année il propose de

verser celle de 2023 et de 2024 soit 1.100 . Il propose un versement exceptionnel d'une subvention pour la Société de Chasse qui a aidé la commune lors du concours de pêche du 14 juillet.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée si le vote est à l'association ou dans sa globalité. Après validation, **le Conseil Municipal, par 11 voix POUR et 1 voix ABSENTION, valide la globalité des subventions mentionnées ci-dessous.**

Fait et délibéré le : 30 septembre 2024 Pour extrait conforme : 30 septembre 2024

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur DELPLANQUE Nicolas



Séance du **lundi 30 septembre 2024**

Délibération N° **DE_2024_032**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	12
Date de la convocation : 25/09/2024		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente septembre deux mille vingt-quatre, à 17 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur TIRMARCHE Ghislain Madame CAPRON Marie Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIK Hélène Monsieur HEROUART Michel Madame VOLANT Aline Monsieur DAUSSY Eric Monsieur DREANO Frédérique Madame DUBOS Astrid

Représentés :

Excusés :

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Monsieur JOZEFOWICZ Olivier

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Demande de Subvention pour AMENAGEMENT ESPACES JEUX

Un projet de création d'un espace de jeux est présenté par Melle VOLANT Marylou du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes). L'espace créé serait de 50 m² (7,50 x 7,50). Le projet retenu s'appelle SAFARI. Il comporte un toboggan girafle, une tortue tunnel, un hippotame dodu, une marelle crocodile, le tout installé sur un sol souple avant en plus une table de ping-pong.

Ce projet d'équipement ludiques et sportifs s'élève à 28.832,70 € TTC
Soit un projet HT de 24.027,00 €

Une demande de subvention sera présentée au département : 40 % soit 9.610,80 €

Et une autre demande à la Région : 40 % soit 9.610,80 €

Le reste à la charge de la commune s'élève TTC : 9.611,10 €

Il rappelle que l'enveloppe budgétaire fixée était de 10.000 €uros.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'Unanimité, de valider ce projet et les demandes de subventions.

Fait et délibéré le : 30 septembre 2024 Pour extrait conforme : 30 septembre 2024

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur DELPLANQUE Nicolas



Séance du **lundi 30 septembre 2024**

Délibération N° **DE_2024_033**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	12
Date de la convocation : 25/09/2024		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente septembre deux mille vingt-quatre, à 17 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur TIRMARCHE Ghislain Madame CAPRON Marie Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIAK Hélène Monsieur HEROUART Michel Madame VOLANT Aline Monsieur DAUSSY Eric Monsieur DREANO Frédérique Madame DUBOS Astrid

Représentés :

Excusés :

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Monsieur JOZEFOWICZ Olivier

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : AMENDES DE POLICE - Aménagement parking MAM Rue Saint Martin

Délibération qui annule et remplace la délibération : DE_2024_006

M. Le Maire propose à l'assemblée de solliciter l'aide du Conseil départemental au titre de la sécurisation du parking de l'Ecole, des abords du city'stade avec aménagement PMR.

	H.T	TTC	30% sollicitées	A la charge de la commune
Parking et PRM	87.186,05	90.253,86	26.155,82	64.098,04

Après discussion, le Conseil Municipal, valide la demande de subvention "Amende de police" pour ce dossier.

Fait et délibéré le : 30 septembre 2024 Pour extrait conforme : 30 septembre 2024

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur DELPLANQUE Nicolas



Séance du **lundi 30 septembre 2024**

Délibération N° **DE_2024_034**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	12
Date de la convocation : 25/09/2024		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente septembre deux mille vingt-quatre, à 17 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur TIRMARCHE Ghislain Madame CAPRON Marie Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIAK Hélène Monsieur HEROUART Michel Madame VOLANT Aline Monsieur DAUSSY Eric Monsieur DREANO Frédérique Madame DUBOS Astrid

Représentés :

Excusés :

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Monsieur JOZEFOWICZ Olivier

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : LOCATION HUTTES DE CHASSES 2024-2025

Monsieur le Maire, TIRMARCHE Ghislain, explique au Conseil Municipal que les **baux de hutte de l'année 2024-2025** s'établissent comme suit :

- Pied de hutte Central : 1.750,27 €
- Pied de hutte Est : 1.464,54 €
- Pied de hutte Ouest : 1 €
- Pied de hutte du petit Marais : 708,87 €

Monsieur le Maire propose de reconduire les baux pour une durée d'une année.

Après délibération, le Conseil Municipal, se prononce à l'unanimité en faveur du renouvellement des baux et du montant des loyers.

Fait et délibéré le : 30 septembre 2024 Pour extrait conforme : 30 septembre 2024

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur DELPLANQUE Nicolas



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Nicolas Delplanque, the secretary of the meeting.

L ETOILE - COMMUNE

Séance du **lundi 30 septembre 2024**

Délibération N° **DE_2024_035**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	12
Date de la convocation : 25/09/2024		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente septembre deux mille vingt-quatre, à 17 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur TIRMARCHE Ghislain Madame CAPRON Marie Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIAK Hélène Monsieur HEROUART Michel Madame VOLANT Aline Monsieur DAUSSY Eric Monsieur DREANO Frédérique Madame DUBOS Astrid

Représentés :

Excusés :

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Monsieur JOZEFOWICZ Olivier

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : RODP - Réseaux téléphonique

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'au titre de l'occupation du domaine public communal RODP pour des ouvrages des réseaux téléphonique la commune n'a pas demandé sa redevance depuis plusieurs années et à ce titre elle peut prétendre à recevoir les arriérés sur seulement 5 ans, après calcul la commune peut recevoir pour :

- Année 2020 : 664,87 €
- Année 2021 : 659,03 €
- Année 2022 : 680,59 €
- Année 2023 : 749,32 €
- Année 2024 : 770,44 €

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, ACCEPTE, à l'unanimité, le montant des REDEVANCES RODP pour 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 d'un montant total de : 3.524,25 euros.

Fait et délibéré le : 30 septembre 2024 Pour extrait conforme : 30 septembre 2024

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur DELPLANQUE Nicolas



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'N. Delplanque', is written over a light blue background.

L ETOILE - COMMUNE

Séance du **lundi 30 septembre 2024**

Délibération N° **DE_2024_036**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	12
Date de la convocation : 25/09/2024		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente septembre deux mille vingt-quatre, à 17 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur TIRMARCHE Ghislain Madame CAPRON Marie Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIAK Hélène Monsieur HEROUART Michel Madame VOLANT Aline Monsieur DAUSSY Eric Monsieur DREANO Frédérique Madame DUBOS Astrid

Représentés :

Excusés :

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Monsieur JOZEFOWICZ Olivier

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : RETROCESSION d'une PLACE de COLUMBARIUM

Suite à l'achat d'une cave-urne, une administrée souhaite revendre sa place de columbarium. Après discussion, le Conseil Municipal, à l'Unanimité, valide le remboursement de la place columbarium à sa valeur d'origine, 200 €uros.

Fait et délibéré le : 30 septembre 2024 Pour extrait conforme : 30 septembre 2024

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur DELPLANQUE Nicolas



L ETOILE - COMMUNE

Séance du **lundi 30 septembre 2024**

Délibération N° **DE_2024_037**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	12
Date de la convocation : 25/09/2024		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente septembre deux mille vingt-quatre, à 17 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur TIRMARCHE Ghislain Madame CAPRON Marie Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIAK Hélène Monsieur HEROUART Michel Madame VOLANT Aline Monsieur DAUSSY Eric Monsieur DREANO Frédérique Madame DUBOS Astrid

Représentés :

Excusés :

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Monsieur JOZEFOWICZ Olivier

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : RETROCESSION A L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARCELLE A LA SIP

M. Le Maire propose à l'assemblée de rétrocéder des parcelles enclavées entre plusieurs terrains appartenant à la SIP pour 1 €uro. Ces parcelles d'une surface totale de 185 m² se situent face à la cité des 21 et elles ne sont pas exploitables. Il précise que la SIP va créer 3 logements de type T4 avec garage sur ces parcelles. La commune n'a aucun intérêt à s'opposer à cette rétrocession.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, accepte la rétrocession pour l'€uro symbolique des espaces entre les parcelles AH14 à 17 et AH18, 21 et 22.

Fait et délibéré le : 30 septembre 2024 Pour extrait conforme : 30 septembre 2024

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur DELPLANQUE Nicolas



L ETOILE - COMMUNE

Séance du **lundi 30 septembre 2024**

Délibération N° **DE_2024_038**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	12
Date de la convocation : 25/09/2024		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente septembre deux mille vingt-quatre, à 17 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur TIRMARCHE Ghislain Madame CAPRON Marie Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIAK Hélène Monsieur HEROUART Michel Madame VOLANT Aline Monsieur DAUSSY Eric Monsieur DREANO Frédérique Madame DUBOS Astrid

Représentés :

Excusés :

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Monsieur JOZEFOWICZ Olivier

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : BUDGET EAU : DECISION MODIFICATIVE

M. Le Maire donne la parole à Mme BOULARD Dorothée, Secrétaire Générale de Mairie, qui informe l'assemblée qu'une prise en charge d'une créance en non-valeur d'un montant de 60,15 €uros doit être prise pour le budget Eau avec une ouverture de crédit au compte 6541 pour un montant de 61 €.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, accepte la prise en charge de la créance en non-valeur et l'ouverture de crédit.

Fait et délibéré le : 30 septembre 2024 Pour extrait conforme : 30 septembre 2024

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur DELPLANQUE Nicolas

